



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'900'000.- au maximum, pour la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex

Président : François Pochon (PLR)
Membres : Patrick Aubort (PLR)
Florian Chiaradia (Les Verts) Absent(e) excusé(e)
Raphaël Corbaz (PLR)
Emmanuel Gétaz (ML)
Denis Golaz (SOC)
Mario Gori (SOC)
Rolf Gosewinkel (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Franco Meichtry (UDC)

La commission s'est réunie le mardi 5 janvier 2016 à 19h00 à la rue du Temple 11 à Montreux.

Après avoir mis à disposition son mandat, le président de la commission remercie la présence de MM. Feissli (municipal), Sentinelli (chef de service), Mahon (adjoint au chef de service) et Steffen (directeur EPSME).

M. Emmanuel Gétaz déclare ses intérêts: il est vice-président de la Société des Intérêts des Avants (SIA).

Une première discussion sur l'école en général débute et les différents points suivants sont précisés par MM. Feissli et Steffen:

- L'école subit d'importants changements et se dirige inexorablement vers un produit de service où les classes sont divisées pour permettre aux aides pédagogiques de gérer les élèves nécessitant un soutien scolaire, comportemental ou de dysfonctionnement (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, etc.). L'enseignement aujourd'hui « c'est enseigner d'abord le *savoir être* avant le *savoir* ». L'enseignement spécialisé nécessite de nombreuses salles de dégagement.

- Le directeur d'établissement attribue le nombre d'enfants par classe, sachant que l'Etat finance le « pédagogique » avec les enseignants (environ un enseignant pour 20 élèves) et que la Commune finance le fonctionnel (locaux, réfectoires, salles de gymnastiques, etc.). Chaque classe enfantine de Montreux bénéficie d'une aide à l'enseignante.
- Il est également précisé qu'avec plus de 26'000 habitants, il y a environ 25% de mutations d'habitants au contrôle des habitants, menant à des changements multiples des enclassements.
- A Chernex, les APEMS (structures d'accueils hors des périodes scolaires) ont nécessité l'utilisation de deux locaux pour la cuisine et la salle de jeux pour une quarantaine d'élèves.

Un commissaire reste réservé sur ce projet, sachant qu'il y a deux classes aux Avants et une à Brent qui sont vides actuellement. Ainsi les trois classes que l'on veut construire existent déjà. La SIA a fait une étude qui démontre que le nombre d'élèves du primaire aux Avants et au Vallon de Villard de 2016 à 2019 représente entre 17 et 22 élèves, répartis sur quatre niveaux d'enseignement. De plus, la route du Vallon de Villard jusqu'aux Avants sera déneigée toute l'année avec l'arrivée de la clinique de Sonloup.

Il est répondu qu'un enseignement sur deux niveaux d'enseignement n'est déjà pas aisé, alors quatre niveaux serait un véritable challenge de nos jours. De plus, le déplacement d'élèves entre le Vallon de Villard et les Avants par des transports spéciaux engendrerait des coûts supérieurs à la charge de la Commune. Actuellement les élèves se rendant à Chernex bénéficient des transports publics, complété par une contribution de la Commune.

M. Feissli conclut par confirmer l'attachement de la Municipalité aux établissements dans les villages, raison pour laquelle, les classes disponibles aux Avants et Glion ne sont pas louées afin de permettre leur utilisation rapide en cas de nécessité dans le futur.

Puis la discussion se poursuit sur le côté technique du préavis avec les éléments d'information suivants:

- Une approche qualitative visant à une amélioration de l'esthétique de collège a été privilégiée. A noter que la construction datant des années 90 est d'excellente qualité, permettant de rehausser le bâtiment d'un étage avec une structure légère en bois.
- Le projet a été présenté aux habitants de Chernex devant 40 à 50 personnes à fin 2015 et a reçu un accueil positif.

A la remarque d'un commissaire sur le coût excessif calculé par classe, il lui est répondu que le coût de CHF 4'600.-- (pour 410 m²) est dans la fourchette (CHF 4'000.-- à 9'000.--) évaluée par la Cour des comptes du Canton de Vaud lors d'une récente étude.

Aux différentes questions des commissaires il est répondu de la manière suivante :

- Dans la mesure du possible, le bois utilisé sera celui de la Commune.
- L'isolation du bâtiment actuel est conforme aux normes.

- Le système de chauffage au gaz n'a pas été rénové récemment et sera maintenu au gaz.

Un commissaire demande quelle est la surface dédiée aux panneaux photovoltaïques sur la toiture. Il lui est répondu que conformément au minimum légal, 30% de l'énergie utilisée sera renouvelable, soit environ 15 m² sur un toit de 400 m². Cette variante a été privilégiée afin de ne pas péjorer l'aspect esthétique du pavillon scolaire dans un village en forte pente. En comparaison, dans le cas du collège Rambert, l'entier de la toiture sera recouvert de panneaux.

A la question de l'aspect d'urgence de ce projet, il est répondu que la planification tient compte du délai de recours ainsi que de la période estivale de congé des élèves en 2016.

Finalement, un commissaire fait remarquer que la situation de la scolarité des élèves des hauts de la Commune existe, mais qu'il ne règle en rien la question du besoin actuel de locaux à Chernex.

Nous passons dès lors au vote:

- sur 9 commissaires présents: 7 oui, 2 non, 0 abstention

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 43/2015 de la Municipalité du 20 novembre 2015 au Conseil communal relatif à la demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF1'900'000.00 au maximum, pour la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex

où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la construction de la surélévation du pavillon scolaire du collège de Chernex;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'900'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum par le compte de fonctionnement n° 352.00.3312;

6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

7 oui, 2 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
François Pochon (PLR)